



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PORTAIL « MES DÉMARCHES TRAVAIL »

Qu'est-ce que le portail « Mes démarches Travail » ?

- « **Mes démarches travail** » est le portail numérique des services du Ministère du travail permettant aux entreprises d'effectuer des démarches de façon dématérialisée.
 - « **Mes démarches travail** » poursuit deux objectifs :
 - **Introduire davantage de convergence entre les téléservices existants ;**
 - **Offrir de nouveaux téléservices pour les entreprises :**
 - Chantiers : déclarations préalables de chantiers de niveau 1 ou 2 au sens de la réglementation sur la coordination SPS,
 - Salariés protégés : demandes de rupture ou transfert de contrat de salarié(s) protégé(s).
 - « **Mes démarches travail** » est réalisé à **droit constant** (pas d'obligation de dématérialisation à ce stade).
-

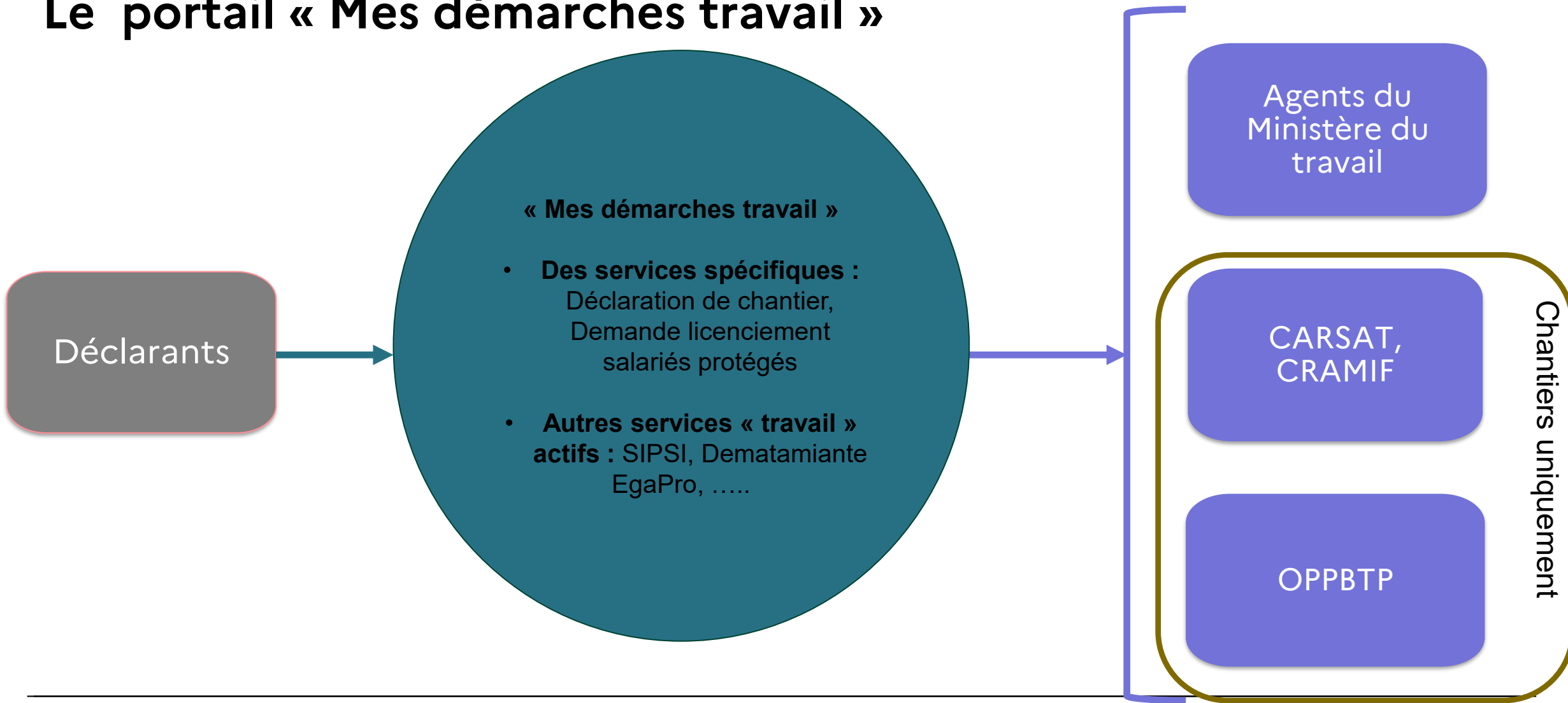
A qui s'adresse « Mes Démarches Travail » ?

Le portail s'adresse aux :

- Chefs d'entreprise,
- Maîtres d'ouvrage,
- Déclarants devant effectuer une déclaration ou formuler une demande dématérialisée auprès des services du Ministère du travail.

Il opère dans un environnement sécurisé.

Le portail « Mes démarches travail »



Présentation du Portail

Nouveaux
téléservices
spécifiques

Accès direct aux
autres démarches
« travail »

Bienvenue sur le portail "Mes démarches travail"

"Mes démarches travail" vous permet de réaliser simplement vos démarches auprès de l'administration du travail et de l'inspection du travail.

Téléservices

Chantiers

Permet d'effectuer une déclaration préalable soumise à la coordination pour la Sécurité et la Protection de la Santé (SPS)

→ [En savoir plus](#)

Salariés protégés

Permet d'effectuer une demande d'autorisation de rupture de contrat ou de transfert d'un(e) salarié(e) protégé(e)

→ [En savoir plus](#)

Rupture conventionnelle

Pour effectuer une demande d'homologation de rupture conventionnelle d'un(e) salarié(e) en contrat à durée indéterminée.

→ [En savoir plus](#)

Egapro

Pour déclarer l'Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et les écarts éventuels de représentation entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants.

→ [En savoir plus](#)

Élections professionnelles

Pour saisir en ligne un procès verbal d'élection ou procès verbal de carence.

→ [En savoir plus](#)

Dépôt des accords

Pour déposer un accord d'entreprise ou d'établissement

→ [En savoir plus](#)

DEMAT@MIANTE

Pour déposer un plan de démolition, retrait ou encapsulage d'amiante.

→ [En savoir plus](#)

SIPSI

Pour transmettre une déclaration de détachement de travailleurs en France.

→ [En savoir plus](#)



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCÉDER AU PORTAIL

Accès aux services

L'accès aux services spécifiques nécessite la création d'un compte sur « EFP Connect »

Je crée mon compte EFP Connect

Si vous n'aviez pas de compte sur le Portail Mes Démarches, merci de vous créer un compte EFP Connect.

Si vous aviez auparavant un compte sur le Portail Mes Démarches, pas besoin de vous créer un nouveau compte EFP Connect, connectez-vous directement dans l'encadré à droite avec vos anciens identifiants.



Je crée mon compte
EFP CONNECT

Je m'identifie avec mon compte EFP Connect

Identifiant (e-mail professionnel)

Mot de passe Afficher

[Réinitialiser mon mot de passe](#)



Je m'identifie avec
EFP CONNECT

L'accès aux autres services s'effectue depuis le site visité

Egapro

Index de l'égalité professionnelle et représentation équilibrée femmes-hommes

 [Se connecter](#)

Bienvenue sur DEMAT@MIANTE

DEMAT@MIANTE est le service en ligne destiné aux entreprises de désamiantage pour la saisie en ligne de leurs plans de démolition, retrait et encapsulage (PDRE) et avenants, en vue de les transmettre en un clic à l'ensemble des destinataires mentionnés au code du travail.

DEMAT@MIANTE vise à faciliter l'élaboration des PDRE, simplifier et sécuriser leur transmission à l'inspection du Travail, aux caisses régionales d'assurance-maladie et aux organismes professionnels de prévention du bâtiment et des travaux publics. DEMAT@MIANTE permet également aux organismes certificateurs de récupérer les informations qui leur sont nécessaires au regard de la réglementation et des normes en vigueur.

CONNECTEZ-VOUS
ou [Créer ou renouveler un compte déclarant](#)

Identifiant *

Mot de passe * 

[Se connecter](#)

[Mot de passe oublié](#)



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PORTAIL « CHANTIER »

Organisation générale du processus

- Cheminement via 7 étapes successives,
 - Aide à la saisie : des conseils de saisie sont intégrées dans le formulaire,
 - Localisation du chantier via une aide cartographique ,
 - Progression cohérente et structurée : la page en cours doit être complétée pour passer à la page suivante,
 - La saisie de la déclaration peut être réalisée en une ou plusieurs fois,
 - Un récapitulatif disponible en dernière étape permettant de visualiser la saisie et d'effectuer des corrections si nécessaire.
-

Organisation générale du processus

Saisir une nouvelle déclaration ou compléter une demande en cours

- 1 Identifier le maître d'ouvrage
- 2 Identifier le chantier
- 3 Caractériser le chantier
- 4 Identifier le ou les maîtres d'œuvre
- 5 Identifier le ou les coordonnateurs
- 6 Identifier le ou les intervenants connus
- 7 Accéder au récapitulatif, modifier ou transmettre la déclaration

Aide à la saisie

Des aides à la saisie sont directement intégrées dans le formulaire

Identité du ou des maître(s) d'œuvre

Tous les champs marqués d'un astérisque * sont obligatoires.

L'établissement dispose-t-il d'un Siret ?

- Etablissement ayant un Siret Etablissement n'ayant pas de Siret

i Pour renseigner un établissement n'ayant pas de Siret, vous aurez besoin à minima de ses coordonnées géographiques. Le numéro de TVA intracommunautaire facilitera son identification.

Ajouter un maître d'œuvre sans Siret

Localiser précisément le chantier

La procédure de localisation du chantier permet de fournir une information précise en s'appuyant sur un outil cartographique

Tous les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

i Merci d'indiquer le lieu précis du chantier. Vous devez épinglez le point correspondant à l'accès pour les agents de contrôle et de prévention (ex : entrée du chantier la plus proche de l'emplacement prévu pour la base vie principale). Vous pouvez préciser au besoin des modalités d'accès spécifiques.

Adresse

Ce champ permet de filtrer la carte en indiquant uniquement la commune, un nom de voie associé à une commune, ou une adresse complète (numéro, nom de voie et commune).

Charleville-Mézières

Vous devez sélectionner le point d'accès sur la carte.

Latitude*

Format attendu : 43.21

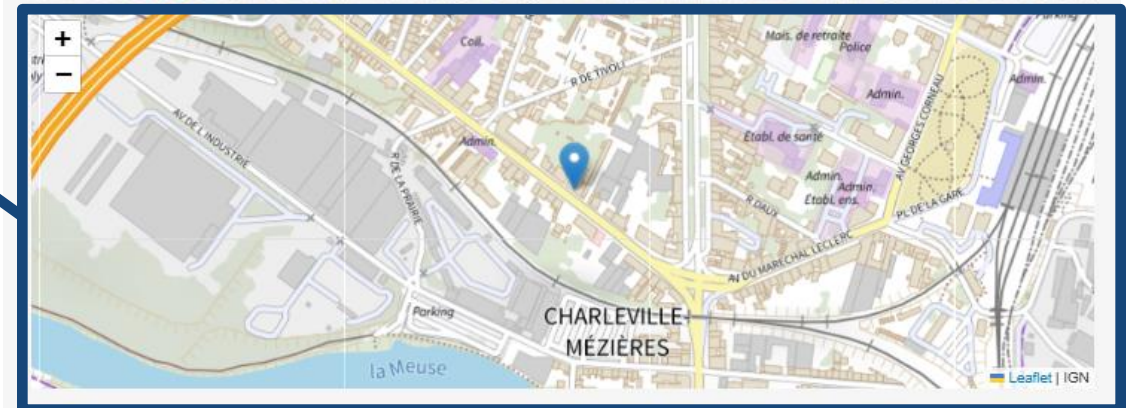
49.767639

Longitude*

Format attendu : 2.34

4.71728

[Epingler sur la carte](#)



Votre chantier est à proximité de :

24 Avenue Charles de Gaulle
08000 Charleville-Mézières











Saisies successives

Un tableau de bord en page d'accueil permet de visualiser les déclarations en cours et celles qui sont transmises

Chantier SPS
Téléservice permettant d'effectuer une déclaration préalable soumise à la coordination pour la Sécurité et la Protection de la Santé (SPS)

Saisir une nouvelle déclaration

Mes déclarations non envoyées - 5 Mes chantiers - 10

Date mise à jour	Identifiant	Maître d'ouvrage	Nom du chantier	Code postal	Commune du chantier	Début prév.	Actions
JJ/MM/AAAA	CHA-AAAA-XXXXXX	#Prénom #Nom	#NomChantier	#CP	#CommuneChantier	JJ/MM/AAAA	 
JJ/MM/AAAA	CHA-AAAA-XXXXXX	#Prénom #Nom	#NomChantier	#CP	#CommuneChantier	JJ/MM/AAAA	 
JJ/MM/AAAA	CHA-AAAA-XXXXXX	#Prénom #Nom	#NomChantier	#CP	#CommuneChantier	JJ/MM/AAAA	 
JJ/MM/AAAA	CHA-AAAA-XXXXXX	#Prénom #Nom	#NomChantier	#CP	#CommuneChantier	JJ/MM/AAAA	 
JJ/MM/AAAA	CHA-AAAA-XXXXXX	#Prénom #Nom	#NomChantier	#CP	#CommuneChantier	JJ/MM/AAAA	 

Nombre lignes 5  < Précédent 1 2 132 Suivant >

Il est possible de saisir une déclaration en plusieurs étapes.

[↑ Haut de page](#)

Poursuivre plus tard

Précédent

Suivant

Récapitulatif

La page récapitulative permet de vérifier les informations saisies, de les corriger, de transmettre ou supprimer la déclaration

Déclaration préalable soumise à la coordination pour la Sécurité et la Protection de la Santé (SPS)

ÉTAPES

1. Le maître d'ouvrage
2. Adresse de l'opération
3. Informations relatives à l'opération
4. Le ou les maître(s) d'œuvre
5. Le ou les coordinateur(s) SPS
6. Le ou les intervenant(s) du chantier
7. Récapitulatif

Vous avez terminé votre saisie et souhaitez envoyer votre demande ?

[Transmettre la déclaration](#)

[Supprimer la déclaration](#)

Récapitulatif

Coordonnées du maître d'ouvrage

AG REAL ESTATE (#RéférenceInterne)
10 RUE DE LA PEPINIÈRE, 75008 PARIS

Contact du chantier
#Civilite #Nom #Prénom, #Fonction
#Téléphone fixe - #Mail

[Modifier](#)

Description précise de l'opération

Adresse de l'opération
#AdresseOpération
#Coordonnées (X,Y)

[Modifier](#)

Informations relatives à l'opération

- Nom du chantier : Rénovation du toit
- Nature de l'opération : Bâtiment et travaux publics
- Type d'opération : Construction d'immeuble à usage de bureau
- Catégorie : 1 - Chantiers soumis à déclaration préalable avec CISSCT
- Date prévisionnelle du début des travaux : 25/02/2023
- Durée prévisionnelle des travaux : 6 mois
- Effectif prévisionnel des travailleurs appelés à intervenir : 50

[Modifier](#)

Identité des titulaires du marché

1 Maître(s) d'oeuvre [▼](#)

1 Coordinateur(s) SPS [▼](#)

Entreprises déjà désignées (3)

EGIS BATIMENTS avec 1 sous-traitant(s) [▼](#)

#RaisonSociale [▼](#)

Transmission et CERFA

La déclaration est transmise automatiquement aux services du travail et aux organismes de prévention compétents

Votre déclaration a bien été transmise à l'inspection du travail.

Vous retrouverez cette demande dans l'onglet "Mes chantiers" et la possibilité de télécharger le CERFA.

Votre déclaration a également été transmise :

- À la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) ou à la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF),
- À l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTB).

Quelle est la prochaine étape?

Dès la date de début des travaux, le CERFA devra être affiché sur le chantier (Article L. 4532-1 du code du travail).

[Voir mes déclarations](#)

Depuis la page d'accueil il est possible de modifier la déclaration , de consulter les services compétents et de générer le CERFA



Pourquoi utiliser le portail chantier ?

- Un processus entièrement dématérialisé (mais possibilité d'imprimer le CERFA),
 - Un processus simple et ergonomique,
 - Un processus sécurisé : nécessité d'un compte, cryptage des pièces jointes,
 - La possibilité de suspendre et reprendre une saisie,
 - Un processus rapide : délivrance d'un accusé de dépôt, transmission automatique à tous les services compétents (services du travail, OPPBTP, CARSAT/CRAMIF),
 - Une localisation précise et facile du chantier,
 - La possibilité de modifier une déclaration,
 - Intégration progressive d'autres fonctionnalités : dépôt/modification du PGC, des PPSPS.....
 - Un tableau de bord permet de suivre les déclarations réalisées ou en cours.
-